

# CONSERVATOIRE MUSIQUE & DANSE

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

*Etablissement à rayonnement intercommunal, classé par le Ministère de la Culture*

## REGLEMENT PEDAGOGIQUE

*Le présent règlement est indépendant du règlement intérieur que les élèves, Parents et responsables légaux peuvent se procurer auprès du conservatoire.*

Ce règlement pédagogique est fourni systématiquement aux élèves & parents d'élèves lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.

**Année scolaire 2016/2017**

<b>INTRODUCTION</b>	p.2
<b>PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	
<b>CURSUS MUSIQUE</b>	p.3
<b>EVEIL</b> – enfants âgés de 5 ans.	p.4
<b>INITIATION A LA FORMATION MUSICALE (IFM) – à partir de 6 ans</b>	
Intermezzo	
<b>LES CURSUS A PARTIR DE 7 ANS</b>	
<b>FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE / OBJECTIFS / CYCLE</b>	p.5
Formation musicale – à partir de 07 ans	
Formation musicale - Les adultes	
Formation instrumentale – à partir de 7 ans	
<b>CYCLE 1</b>	p.6
<b>CYCLE 2</b>	
Le Brevet d'Etudes Musicales	
<b>CYCLE 3</b>	P.7
Le Certificat d'Etudes Musicales	
<b>CYCLE PERSONNALISE</b>	p.8
<b>CYCLE PRATIQUE AMATEUR</b>	
<b>EVALUATION DES ELEVES</b>	
Evaluation – formation musicale	p.9
Examens – Instrumentaux, vocaux, chorégraphiques – Nature des épreuves	p.10
<b>CLASSE DE CHANT LYRIQUE</b>	p.11
<b>CLASSE DE DANSE CLASSIQUE</b>	
Côté pratique	
Cursus des études de danse classique	p.12
<b>CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)</b>	p.13
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b>	p.14
Les chœurs d'enfants	
Orchestres, ensembles à cordes, ensemble vocal	
Musique de chambre	
Ateliers	p.15
<b>DIFFUSION</b>	p.16
<b>ANNEXE</b>	p.17

## INTRODUCTION

« Le Conservatoire Musique & Danse de la Côte d'Albâtre est un établissement classé par l'Etat à rayonnement intercommunal ayant pour mission centrale la sensibilisation et la formation aux pratiques artistiques et culturelles... »

« Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat.. »

Extraits de la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre*  
*Les missions de service public des établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre*

Ministère de la Culture 2001,  
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

### **Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre est un établissement intercommunal spécialisé dans l'enseignement artistique de la musique et de la danse.**

#### Les principaux textes de références...

- **Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)**
- **Les décrets et arrêtés de classement\*** des établissements.  
\* décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignements public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Arrêté du 15 décembre fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- **Schéma d'orientation pédagogique danse (2004).**
- **Schéma national d'orientation pédagogique (2007).**

## PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enseignement musical et chorégraphique repose sur une formation aux pratiques collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Dans ce cadre, les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion. L'organisation en cycles repose sur une expérience maintenant confirmée par les établissements.

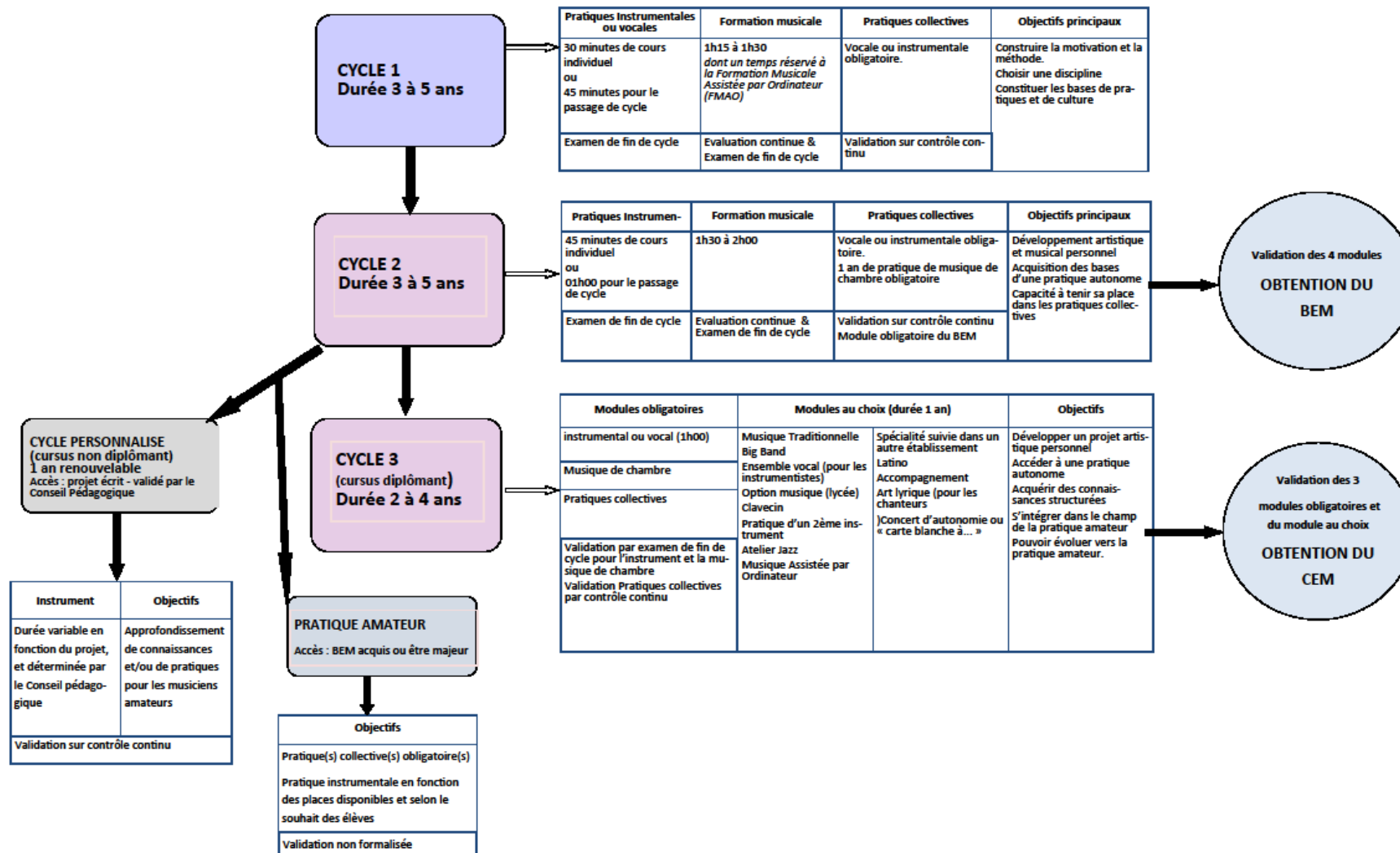
**Le cursus des études musicales est structuré en trois cycles, complétés d'un cycle « personnalisé » et d'une formation de « pratique amateur ».**

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

Le premier cycle **peut être précédé d'une période d'éveil/initiation** d'une durée de 1 ou 2 ans.

**Cette période d'éveil/initiation est proposée dans les disciplines musique et danse.**

## CURSUS MUSIQUE



## EVEIL- ENFANTS AGES DE 5 ANS (niveau scolaire : Grande Section)

Durée : 01h00/hebdo.

A travers un cours collectif (environ 12 enfants) hebdomadaire, où le jeu favorise l'apprentissage, la découverte et la sensibilisation, le cours d'éveil permet une approche conjointe de la musique et de la danse.

Les enfants découvrent les premières notions musicales, manipulent les instruments, chantent...

Ils jouent avec leur corps et apprivoisent l'espace, prennent conscience du mouvement, vivent sensoriellement la musique.

Tenue : legging noir, tee-shirt – évolution en chaussettes

## INITIATION A LA FORMATION MUSICALE (IFM) - A PARTIR DE 6 ANS (niveau scolaire : cours Préparatoire)

D'une durée de 45 minutes hebdomadaire, ce cours collectif est une "passerelle" entre l'Eveil & l'accès au cycle 1 (enfants à partir de 7 ans). C'est une introduction au langage musical basée sur les jeux d'écoute et de lecture.

Il est possible d'intégrer directement le cours d'IFM sans avoir suivi l'année d'Eveil.

Il est possible d'entreprendre une sensibilisation à certains instruments après accord du directeur et du professeur concerné.

Les élèves des classes d'Eveil et d'IFM peuvent (selon les projets pédagogiques de l'établissement) participer à des concerts/spectacles réunissant les classes instrumentales et orchestres du conservatoire.

### Intermezzo...

Les élèves des classes d'éveil et d'IFM sont invités à assister aux Intermezzos un mercredi par mois à 16h00.

Il s'agit de mini-concerts « jeune public » (durée de 15 à 30') présentés sauf exception dans les locaux des médiathèques de St Valery en Caux (15 rue d'Etennema) et de Cany Barville (10 route de Barville).

Le programme des intermezzos est connu dès la rentrée scolaire. Il est communiqué aux parents d'élèves.

Mini concert de 15 à 30'

Rendez-vous mensuel le mercredi à 16h00

Programme « jeune public » - Ouvert à tout public - Entrée libre

Médiathèque (Saint Valery en Caux) / l'accueil de loisirs (Cany Barville)

## LES CURSUS - A PARTIR DE 7 ANS (formation musicale, pratiques instrumentale et vocale...)

Cycles	Niveaux FM	Durée des cours instrumentaux	cours de Formation Musicale <i>FMAO (informatique) jusqu'en fin du cycle 1</i>	Chœur d'enfants	Niveaux FM Adulte	Durée
Cycle 1	1C1	30'	01h15 avec FMAO	00h45 « Petit primaire » (7 et 8 ans) « grand Primaire » (9 et 10ans)  Obligatoire 1 semestre  Ado. (à partir de 11ans) Obligatoire une année	Adulte A	01h15
	1C2					
	1C3					
	1C4					
	1C5	Fin du 1 <sup>er</sup> cycle 30' + 15' pour les élèves présentés à l'examen de cycle	1C3, 1C4, 1C5 01h30 avec FMAO	Adulte B	01h15	
Cycle 2	2C1	45'	01h30	Optionnel	Cycle 2 facultatif	01h15
	2C2					
	2C3					
	2C4 BEM Brevet Etudes Musicales	45' + 15' pour les élèves présentés à l'examen de cycle	02h00		sans	
Cycle 3	3C1	60'	01h00			
	3C2					
	3C3 CEM Certificat d'Etudes Musicales					

## **NOUVEAUX ELEVES ISSUS D'ETABLISSEMENTS EXTERIEURS OU AYANT DEJA UNE PRATIQUE**

Test d'orientation le :

**JEUDI 01 SEPTEMBRE à 18h00 – conservatoire (Saint Valery en Caux).**

**Ce test d'orientation permet de définir (ou redéfinir) le niveau réel de Formation Musicale et l'attribution des dispenses de cours (pour les élèves ayant un niveau supérieur à ceux proposés par le conservatoire).**

Ce test n'est pas obligatoire, mais l'attribution d'une dispense ne peut être effective que selon les résultats de cette orientation réalisée en présence d'un professeur (au moins) de formation musicale & du directeur.

Cette évaluation porte principalement sur les lectures de notes (clés à définir selon les pratiques instrumentales), les lectures chantées & rythmiques...

## **FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE / OBJECTIFS / CYCLE**

### **FORMATION MUSICALE – à partir de 07 ans**

Le cycle 1 de formation musicale se compose de 5 niveaux.

**Selon leurs progressions et leurs acquis, les élèves peuvent être présentés à l'examen de fin de cycle en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année.**

Dans la mesure du possible, les élèves sont regroupés par tranche d'âge (7 et 8 ans, 9 et 10 ans et à partir de 11ans)

L'ensemble des acquis du premier cycle constitue une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Les cours de formation musicale du cycle 1 bénéficient de l'outil informatique (formation musicale assistée par ordinateur/FMAO).

**Les cours de formation musicale prennent fin par l'obtention de l'examen de fin de second cycle (2C4).**

Néanmoins, en fonction des effectifs et des possibilités, des cours complémentaires (cycle 3) peuvent être proposés

### **FORMATION MUSICALE - Les adultes**

Plusieurs cours de formation musicale **destinés aux adultes** sont programmés chaque année scolaire.

Durée des cours collectifs : 01h15.

**Les cours de formation musicale sont obligatoires jusqu'à la fin du cursus adulte (adulte C).**

**Le niveau du cours adulte C correspond au 1C4 (fin de cycle 1).**

Les épreuves de fin de cycle « adulte C » et 1C4 sont identiques.

En fonction des effectifs et des possibilités horaires, des cours de formation musicale adultes cycle 2 peuvent être programmés.

### **FORMATION INSTRUMENTALE – à partir de 7 ans**

Les élèves peuvent entreprendre l'étude d'un instrument à partir de l'âge de 7 ans.

La durée des cours instrumentaux individuels / collectifs varie selon le niveau de 1x30' à 1 heure/hebdomadaire.

**Selon les places disponibles dans les classes instrumentales, la durée maximale des études instrumentales (sous forme de cours individuels) ne peut dépasser 11 années (soit correspondance des 3 cycles de formation).**

## **CYCLE 1 – durée de 3 à 5 ans**

Les objectifs de ce cycle sont :

- Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- L'acquisition de bases musicales grâce à un dosage harmonieux de l'oralité musicale (écoute), maniement du langage écrit, la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments du langage musical avec le vocabulaire spécifique, la diversité des répertoires abordés (monodiques et polyphoniques, vocaux et instrumentaux etc....).
- L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs.
- L'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective.
- Un premier accès aux différents langages musicaux, par l'écoute d'œuvres, par l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale.

## **CYCLE 2 – durée de 3 à 5 ans**

**Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.**

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis.
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à :  
d'une part :
- L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
- L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
- La prise de conscience structurée des langages musicaux par la mise en place de démarches analytiques.

d'autre part :

- L'exploitation des ressources de l'activité vocale monodique et polyphonique
- La possibilité d'improviser suivant différentes approches (libres, suivant un style ...)
- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument et de la voix
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle, sens musical
- La préparation au «métier» de musicien (amateur ou professionnel) par la pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble (orchestres, musique de chambre ...) dans le cadre d'un département de pratiques collectives et / ou des départements consacrés aux divers genres musicaux (jazz, musiques traditionnelles...) ainsi que dans les classes elles-mêmes.

**Un élève peut entreprendre l'étude d'un second instrument, une fois admis en cycle 2 au premier instrument après avis des enseignants et de la direction.**

## **Le Brevet d'Etudes Musicales - BEM**

**Le BEM est une étape importante du cursus.**

Cette étape correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome, vise à s'approprier un langage musical avec les repères qui y sont attachés, et avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance. (Extrait du SNOP avril 2008)

**Il se compose des modules suivants :**

- **Pratique individuelle instrumentale, vocale ou chorégraphique**
- **Formation musicale**
- **Pratiques collectives**
- **Musique de chambre**

La musique de chambre se détermine par une formation instrumentale &/ou vocale composée d'un nombre réduit d'exécutants.

## CYCLE 3 – durée de 2 à 4 ans

Le cycle 3 constitue un des deux aboutissements des cursus diplômant proposés par les conservatoires, conclu par un certificat d'études musicales (CEM) prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voir ambitieux ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant ;
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique; démarche d'invention...).

Il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau,
- s'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique,...
- enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

Le cursus est composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève.

### Le Certificat d'Etudes Musicales - CEM

Le cycle 3 est ponctué par l'obtention du CEM - certificat d'Etudes Musicales.

Le CEM comporte 3 « modules imposés » et 1 « au choix » (à choisir dans une liste établie chaque année scolaire)

Les « modules imposés » peuvent être présentés tout au long du cycle et dans n'importe quel ordre.

#### Modules imposés :

- programme individuel instrumental, vocal, ou chorégraphique (1)
- pratique collective (2)
- « parcours » de musique de chambre ou d'ensembles (4)

(1) **programme individuel** : il est composé de plusieurs œuvres et annoncé environ 6 semaines avant la date de l'examen. Le contenu de ces programmes est spécifique aux départements (bois, cuivres, cordes...) – se reporter au tableau page 12.

(2) **pratique collective** : l'inscription durant la totalité du cycle dans une formation (ensembles à cordes, orchestres d'harmonie, ensemble vocal...) est obligatoire.

(3) « **parcours** » de **musique de chambre**: en complément des programmes individuels, les élèves doivent présenter un programme de musique de chambre aboutissement d'un travail encadré d'un trimestre au minimum.

Le parcours de musique de chambre peut faire l'objet d'un concert réunissant l'ensemble des élèves (BEM & CEM) inscrits dans ce module.

#### LISTE DES MODULES (« AU CHOIX »)

MODULES AU CHOIX
Durée : 1 an
Soumis à validation du conseil pédagogique
<b>Cette liste peut évoluer chaque année scolaire</b>
Musique traditionnelle
*Concert d'autonomie ou concert « carte blanche à ... »
Big band
Ensemble vocal pour les instrumentistes
Option musique (lycée)
clavecin
Pratique d'un 2 <sup>e</sup> instrument fin de cycle 1
Atelier Jazz
Musique Assistée par Ordinateur
Spécialité suivie dans un autre établissement (ex : électro-acoustique au CRD Dieppe)
latino
Accompagnement
Art lyrique (pour les chanteurs uniquement)

**\*concert "d'autonomie" ou "carte blanche"** : Concert présenté par un ou plusieurs élèves inscrits en CEM. Concert de 45' (lieu à définir) pour lequel l'(les) élève(s) assure(nt) la conception (forme du concert); la programmation (choix des œuvres...) & l'organisation (répétition, éléments de communication – affiche, invitation... & technique : mise en lumière, en son, organisation matérielle...) sous la tutelle du Conservatoire.

## **CYCLE PERSONNALISE - Cursus non diplômé**

Le cycle personnalisé est un moyen de souligner et de valoriser des parcours d'élèves par un cursus non diplômé.

Sur proposition du professeur, un élève pourra être inscrit en cycle personnalisé.

Les élèves élaboreront leur projet personnalisé avec l'aide de leur professeur.

Ce projet fera l'objet d'un document écrit **d'une durée d'une année renouvelable**.

Les projets devront être validés par le conseil pédagogique et/ou par le Directeur du Conservatoire.

Des passerelles sont possibles entre le cycle personnalisé, les cycles 2 et 3, le cycle pratique amateur.

Selon la nature du projet proposé, les élèves pourront éventuellement bénéficier de cours instrumentaux individuels et/ou collectifs.

## **CYCLE PRATIQUE AMATEUR - Cursus non diplômé**

Ce cycle permet de proposer des réponses adaptées aux « besoins des adultes ».

Ce nouveau dispositif est conforme aux textes ministériels (SNOP 2008).

### **Conditions d'accès :**

- BEM acquis ou
- Etre majeur.

### **Contenus :**

- **Pratique(s) collective(s)**
- **Cours individuel** selon les places disponibles (priorité accordée aux enfants).  
Durée de cours (individuels ou collectifs) : de 30' à 45' hebdo. déterminée par les professeurs et la direction.

### **Les dispenses de cours.**

Les demandes de dispense du cours sont accordées par la direction.

La dispense est valable une année non renouvelable durant la scolarité.

A l'issue de la dispense, l'élève réintègrera le niveau de l'année précédente.

**Cette demande doit être formulée avant le 30 septembre 2016** (règlement intérieur chapitre B, 2.4).

## **EVALUATION DES ELEVES**

L'évaluation conjugue plusieurs fonctions :

- **Définir et illustrer les objectifs** fixés par l'équipe pédagogique de l'établissement dans le cadre des orientations induites dans le schéma d'orientation pédagogique (SNOP – avril 2008).
- **Situer l'élève dans sa progression** personnelle au regard de ces objectifs ; vérifier l'assimilation des acquisitions
- **Adapter l'organisation du travail** pédagogique en fonction de l'élève ;
- **Guider l'élève** dans son orientation ; l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation, par rapport aux différents cursus ou filières proposés ;
- **Entretenir un dialogue** suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève ;
- **Valider la formation** par des certifications.

Les modalités de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève, elle comporte une évaluation continue conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des examens de fin de cycle.

Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation de modules... Sa prise en compte est impérative au moment de l'évaluation terminale et de manière majoritaire en 1er cycle.

**Dans le cadre de la mise en place du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, des examens peuvent être organisés en collaboration avec d'autres établissements**

**Le dossier de suivi des études** (composé des relevés semestriels) est le support permettant à chaque enseignant d'inscrire appréciations et recommandations sur l'élève, repères et informations sur son parcours. Il sert de moyen de communication avec les parents et les élèves.



La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

- Pour les disciplines instrumentales ou vocales, des épreuves publiques, en soliste, en petite et grande formation.
- Les épreuves de formation musicale.
- Le bilan de l'examen terminal et de l'évaluation continue, présentée dans le dossier de l'élève.

**a) - A la fin du 1er cycle, la direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :**

- Valider la formation reçue en 1er cycle et le passage de l'élève en 2e cycle ;
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1er cycle dans la limite du nombre d'années autorisé.
- Proposer une réorientation vers une autre filière.

**b) - A la fin du 2e cycle, la direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :**

- Décerner un **brevet d'étude musicale (BEM)** et valider le passage de l'élève en 3e cycle de formation à la pratique en amateur
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2e cycle dans la limite du nombre d'années autorisé.
- Emettre un avis sur l'orientation de l'élève.

**c) - Le troisième cycle de formation est conclu par le **certificat d'études musicales (CEM)**.**

Les modalités de l'évaluation de ces cycles :

- L'évaluation continue est placée sous la responsabilité du directeur d'établissement et des enseignants.
- Les examens, placés sous la responsabilité de la direction de l'établissement, associent des enseignants spécialistes et généralistes et peuvent associer aussi des professionnels extérieurs invités.

Pour l'ensemble des évaluations de fin de cycle, les jurys (composés à minima d'un spécialiste extérieur à l'établissement/discipline et de la direction du Conservatoire) se prononcent au vu des résultats de la totalité des épreuves en tenant compte de l'évaluation continue (dossier – relevés semestriels du candidat)

## Evaluation – formation musicale

L'évaluation est déterminée par un **contrôle continu** organisé par les professeurs de Formation Musicale durant l'année scolaire.

**Pour les examens de fin de cycle, une présentation devant un jury est organisée.**

Contenus des épreuves de Formation Musicale :

EXAMEN FIN CYCLE 1	BEM MODULE FORMATION MUSICALE
Contenu des épreuves orales - mai / juin. Jury composé d'un professeur de FM extérieur au Conservatoire et du directeur. Ce jury peut être complété d'un professeur d'instrument de l'établissement.	
<p><b>Epreuves orales :</b>            1 chant à une voix            1 chant polyphonique            1 chant déchiffré            1 lecture de notes déchiffrée ou préparée &amp; chantée en clés de sol et fa.            1 lecture rythmique à frapper dans les mains ou sur un instrument à percussion            Optionnel : Questions sur notions historiques, stylistiques... selon programme étudié en classe</p> <p><b>Ecrits organisé en classe :</b>            Epreuves de théorie/analyse            1 dictée rythmique            1 dictée mélodique            1 reconnaissance d'accords parfaits (Majeurs ou mineurs).</p>	<p><b>Epreuves orales :</b>            Lectures de notes sur conducteur avec instruments transpositeurs            Lecture rythmique traditionnelle avec équivalences            Lecture rythmique avec bande son            Chant préparé à 1 voix            Polyphonie préparée            Chant déchiffré avec possibilité de transpositions</p> <p><b>Ecrits organisés en classe :</b>            Analyse sur partitions (relevés mélodiques, rythmiques).</p>

## Examens – Instrumentaux, vocaux, chorégraphiques.

### NATURE DES EPREUVES

**Les pièces imposées seront communiquées aux élèves environ 6 semaines avant la date d'examen.**  
Les photocopies sont interdites. Chaque élève devra se munir des originaux de chaque pièce présentée.

En date du 24/3/2016

Départements/Classes	Cycle 1	Cycle 2 – BEM (Brevet d'Etudes Musicales)	Cycle 3 - CEM (Certificat d'Etudes Musicales) Cycle 3 – CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)
	Pratique collective pour tous les instrumentistes	<b>Le BEM comporte 4 « modules imposés »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme individuel instrumental, vocal-</li> <li>➤ Formation musicale</li> <li>➤ Pratique collective <sup>(1)</sup></li> <li>➤ Musique de chambre ou d'ensemble <sup>(2)</sup></li> </ul>	<b>Le CEM comporte 3 « modules imposés et 1 « au choix » à choisir dans une liste établie chaque année scolaire</b> Modules imposés : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme individuel instrumental, vocal</li> <li>➤ Musique de chambre ou d'ensemble</li> <li>➤ Pratique collective</li> </ul>
<b>CUIVRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie sans piano</li> <li>❖ 1 pièce avec piano imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces du répertoire dont 1 contemporaine pouvant être en musique de chambre.</li> <li>❖ 1 pièce autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>
<b>BOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce avec piano imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces de styles différents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 trait d'orchestre</li> <li>❖ 1 déchiffrage</li> </ul>
<b>CORDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 programme imposé (avec piano) composé d'une ou deux pièces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> </ul>
<b>PIANO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste (seul ou à plusieurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste</li> <li>❖ <b>Une pièce d'écriture contemporaine</b></li> </ul>
<b>PERCUSSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>
<b>CHANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes)</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes)</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes) dont un ensemble minimum duo</li> </ul>
<b>BASSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce musique d'ensemble</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce de musique d'ensemble</li> <li>❖ 1 pièce choisie dans une liste</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Epreuve de mise en situation (à plusieurs instrumentistes &amp; ou avec bande)</li> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>
<b>DANSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 <sup>(3)</sup> variation imposée d'environ 1mn30 – passage individuel sur scène et sur demi-pointe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de possibilité de validation (manque formation musicale danseurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de possibilité de présentation au CEC (manque disciplines : jazz ou contemporain et ateliers)</li> </ul>
<b>GUITARE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce contemporaine ou moderne</li> </ul>

<sup>(1)</sup> **Pratiques collectives pour pianistes :** Orchestre à cordes, orchestre à vents, big-band, atelier impro, atelier musique traditionnelle, accompagnement clavier petites formations et ensembles, chœur d'enfants, chœur d'ados, ensemble vocal.

Avoir suivi au cours du cycle au moins une expérience de pratique collective dans les formations existantes au sein du conservatoire ou avoir au moins participé à une expérience de projet ponctuel.

Validation écrite par le professeur de pratique collective concerné à présenter le jour l'examen instrumental de changement de cycle.

<sup>(2)</sup> **Musique de chambre pour pianistes :** 4 mains, 2 pianos, sonate, trio, big-band, ensemble à cordes ou vents avec le rôle de continuo

<sup>(3)</sup> **Variation** imposée du Ministère de la Culture et de la Communication.

**Pièce d'autonomie :** Sur proposition du professeur, la pièce d'autonomie peut être une improvisation, trait(s) d'orchestre, création, déchiffrage, transposition, mémorisation etc....

## CLASSE DE CHANT LYRIQUE

Sauf cas particulier, les classes de chant sont ouvertes aux élèves à partir de 16 ans environ.

### Le cursus des études vocales comprend :

1. les cours individuels de chant
2. les cours de formation musicale
3. les pratiques collectives
  - ensemble vocal (02h00/hebdo) – **obligatoire**
  - musique de chambre – optionnelle selon les projets des classes de chant
  - ateliers « art lyrique » et « théâtre musical » (ces ateliers s'adressent à des élèves des classes de chant et instrumentales selon des niveaux précis (réf. Tableau « les ateliers du Conservatoire » page 18).

#### 1. les cours de chant

A l'instar des instrumentistes, la durée des cours varie de 30' (cycle 1), 45' (cycle 2), 01h00 (cycle 3).

Les cours de chant peuvent être accompagnés (pianiste accompagnateur).

Selon les programmes, certaines séances ou répétitions avec l'accompagnateur peuvent être planifiées sans la présence du professeur de chant.

#### 2. les cours de formation musicale

Ce cours est obligatoire pour tous les chanteurs débutants.

#### 3. les pratiques collectives

A l'instar des instrumentistes, les élèves chanteurs sont inscrits dans une pratique collective.

#### L'ensemble vocal est obligatoire

Les répétitions de cet ensemble pourront être planifiées en alternance sur les sites de Saint Valery en Caux et Cany Barville.

## CLASSE DE DANSE CLASSIQUE

La classe de danse classique répond aux objectifs du schéma d'orientation pédagogique (mars 2004) ainsi qu'aux nouveaux schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication (2008).

Après le cycle d'éveil / initiation, les élèves bénéficient de 2 cours chaque semaine en cycle 1.

Le cursus d'études est organisé ensuite en trois grands cycles d'acquisitions.

Les cours de danse sont collectifs et mixtes.

Les cours de danse peuvent être accompagnés au piano.

### **IMPORTANT**

**Un certificat médical autorisant la pratique de la danse doit être fourni chaque année scolaire dès le premier cours à Pierre Nicolas Buisson (professeur de danse).**

**Faute de non remise de ce document, les élèves ne pourront pratiquer la danse au sein du Conservatoire.**

### **COTE PRATIQUE...**

**Les parents d'élèves ou responsables légaux doivent prendre en charge l'achat de la tenue** souhaitée par le professeur de danse (réf. RI).

Le détail des tenues de danse sera communiqué à la rentrée scolaire.

## CURSUS DES ETUDES DE DANSE CLASSIQUE

### Les niveaux/âges des élèves

- 5 ans Eveil (musique et danse)
- 6 ans Initiation 1
- 7 ans Initiation 2
- 8 ans cycle 1 ...

### INITIATION (à partir de 6 ans – cours préparatoire)

#### Objectifs :

- Éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique.
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

#### Contenu de l'enseignement :

*Exploration de l'espace et du temps.*

*Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples.*

*Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales... en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public...).*

*Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres.*

*Expérimentation du mouvement danse et des principes fondamentaux dans les techniques de danse.*

*Découverte d'éléments de terminologie.*

### 1ER CYCLE – A PARTIR DE 8 ANS

#### Objectifs :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

#### Contenu de l'enseignement :

*Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique*

*Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle*

*Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse*

*Mémorisation et interprétation de courts enchaînements*

*Approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique-danse, initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), notation du mouvement...*

*Formation musicale du danseur*

#### Activités complémentaires :

- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

**Durée du cycle :** de 3 à 5 ans

### 2EME CYCLE (A partir de 11 ans)

#### Objectifs :

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer

#### Contenu de l'enseignement :

*Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie*

*Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique*

*Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)*

*Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires ;*

*Atelier : approche pratique et / ou théorique des répertoires, de la musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD ou la notation du mouvement...*

*Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique*

*Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...).*

#### Activités complémentaires :

- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

**Durée du cycle :** de 3 à 5

### 3EME CYCLE

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

#### Objectifs :

- **Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur**
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

#### Contenu de l'enseignement :

*Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique*

*Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)*

*Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.*

*Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques*

*Formation musicale du danseur*

*Atelier : approche pratique et / ou théoriques des répertoires, de la relation musique-danse; de l'improvisation; de la composition, de l'anatomie et / ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...*

*Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique.*

#### Activités complémentaires :

- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)

**Durée de la présence de l'élève au sein du cycle :** de 2 à 6 ans

**Age :** à partir de 14 ans

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Conformément à l'Arrêté du 31-7-2002 paru au JO du 8-8-2002 (Circulaire n° 2002-165 du 2-8-2002), le Conservatoire en partenariat avec le collège Jehan Le Povremoyne de Saint Valery en Caux propose des classes à horaires aménagés musique à « **dominante instrumentale** » de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. **La CHAM est ouverte aux élèves débutants et non débutants (dans la limite des places disponibles).**

**Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.**

### FONCTIONNEMENT

Les études scolaires se déroulent obligatoirement au Collège Jehan le Pôvremoyne de St Valery en Caux.

Les études musicales se déroulent au Collège ou/ et au Conservatoire musique et danse de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (site de St Valery en Caux).

### ENSEIGNEMENT GENERAL

Les programmes sont identiques aux autres classes, cependant les horaires de quelques matières sont allégés pour libérer du temps consacré à l'enseignement musical au Conservatoire.

Les diminutions d'horaires portent essentiellement et dans la mesure du possible sur les heures d'EPS (éducation physique et sportive) et d'aide aux élèves.

Les élèves s'engagent pour la totalité du cycle de 4 années scolaires.

### CALENDRIER/FONCTIONNEMENT

- **Avril :** Une **réunion d'informations** destinée aux parents d'élèves est organisée au collège pour présenter les modalités d'inscription en CHAM.
- **les préinscriptions sont enregistrées dans les établissements scolaires d'origine** (classe de CM2) et enregistrées par l'Inspection Académique.
- **Mai :** les élèves préinscrits participent à un « **test de motivation/orientation** » organisé en présence du Directeur du Conservatoire et du coordinateur des classes CHAM.
- **Juin :** Une **Commission Départementale** d'affectation composée de l'Inspecteur d'Académique, du Principal du collège (ou son représentant), le Directeur du Conservatoire (ou son représentant), d'enseignants du Conservatoire, de parents d'élèves déterminera les inscriptions des élèves en classes CHAM.

Néanmoins un élève inscrit dans un conservatoire ou autre établissement musical peut intégrer une CHAM directement en 5<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> voire 3<sup>ème</sup> après étude du dossier scolaire par la commission.

#### Les élèves bénéficient des cours suivants...

- Education musicale 01h00 (Horaire légal)
- Education musicale spécialisée CHAM 01H00 (au collège sur le temps scolaire).
- Formation musicale 1h30 à 02h00 selon niveau (au collège ou au conservatoire sur le temps scolaire).
- Formation instrumentale de 45' à 1h00 (sur le *\*temps scolaire\** au conservatoire ou au collège) *\*sous réserve\**.
- Pratique collective entre 01h00 et 02h00 selon niveau (au conservatoire hors temps scolaire).
- Chorale facultative 01h00 (au collège sur le temps scolaire).

La présence de l'élève aux concerts comme auditeur ou musicien demeure essentielle pour son épanouissement et sa formation. Il est donc vivement conseillé aux élèves de se tenir informés de la programmation du conservatoire et des établissements culturels.

**Les droits d'inscriptions sont ceux des élèves « résidents » sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.**

**La CHAM s'adresse à tous les élèves dépendant ou non de la circonscription du collège de Saint Valery en Caux. Une dérogation sera automatiquement accordée aux élèves extérieurs au secteur de St Valery en Caux.**

Les élèves CHAM peuvent être sollicités pour différentes prestations organisées par le Collège et/ou le Conservatoire.

## PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique d'une discipline collective, conçue dans un but pédagogique & complémentaire aux études instrumentales/vocales individuelles est obligatoire.

### Les chœurs d'enfants

**Les chœurs d'enfants sont obligatoires pour tous les élèves instrumentistes de 1C1.**

**Cette pratique collective peut-être poursuivie durant le 1<sup>er</sup> cycle.**

**Il s'agit pour les élèves d'une première découverte ludique d'une pratique collective, du chant et de la scène.**

**L'année scolaire est divisée en 2 semestres (1 semestre par site).**

3 groupes sont proposés en fonction du niveau scolaire et de l'âge des élèves :

- Primaire - 2 groupes (7/8 ans et 9/10 ans)
- Collégien – à partir de 11 ans

Chœur primaire : Les élèves doivent assister au chœur d'enfants **durant 1 semestre au minimum**

Chœur ado : Les élèves doivent assister au chœur d'ado **toute l'année scolaire**

Les chœurs d'enfants font l'objet d'accompagnement de piano à chaque séance, et peuvent se produire tout au long de l'année scolaire.

### Orchestres, ensembles à cordes, ensemble vocal

Les élèves des classes de « bois » (flute, clarinette, saxophone, hautbois, basson), « cuivres » (trompette, cor, trombone, tuba) et **percussions** seront orientés vers les orchestres d'harmonie (cadet, junior et senior selon les niveaux des élèves)

Les élèves des classes de « cordes » (violon, alto, violoncelle, contrebasse) seront orientés vers les orchestres à cordes (cadet, junior et senior/symphonique selon les niveaux des élèves)

Les élèves des classes de **chant** seront orientés vers l'ensemble vocal.

**Des élèves inscrits au conservatoire peuvent suivre une ou plusieurs pratiques collectives sans suivre des cours instrumentaux ou vocaux (en fonction des effectifs et du niveau des élèves concernés) – cette inscription doit être validée par la direction du Conservatoire.**

La durée des répétitions de ces différentes formations varie de 01h00 à 02h00/hebdo.

ENSEMBLES / ORCHESTRES	NIVEAUX / CYCLES	LIEU D'ENSEIGNEMENT SITE DE CANY BARVILLE	LIEU D'ENSEIGNEMENT SITE DE ST VALERY EN CAUX
CHOEUR D'ENFANTS (primaire et ado.)	cycle 1	De septembre aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire
ENSEMBLE VOCAL	tous		
ORCHESTRE HARMONIE CADET	début cycle 1	---	OUI
ORCHESTRE HARMONIE JUNIOR	fin cycle 1 & début cycle 2	Des vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire	De septembre aux vacances d'hiver
ORCHESTRE HARMONIE SENIOR	fin cycle 2 & cycle 3	----	OUI
ORCHESTRE A CORDES CADET	début cycle 1	De septembre aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire
ORCHESTRE A CORDES JUNIOR	fin cycle 1 & début cycle 2	Des vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire	De septembre aux vacances d'hiver
ORCHESTRE A CORDES SENIOR ORCHESTRE SYMPHONIQUE	fin cycle 2 & cycle 3	De septembre aux vacances d'hiver	Des vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire

## Musique de chambre

Des séances de musique de chambre (avec et sans piano) sont programmées en direction des élèves des départements **cordes et vents**.

Ces séances font l'objet d'un calendrier organisé par un des professeurs de ces départements.

En fonction des possibilités de l'établissement, d'autres séances dédiées aux autres départements et instruments peuvent être programmées.

## Les ateliers

Dans le souci d'offrir aux élèves la possibilité d'aborder d'autres répertoires, styles de musiques, pratiques, et formations orchestrales, le Conservatoire propose chaque année différents ateliers. **Les horaires sont déterminés à chaque rentrée scolaire.**

Les ateliers peuvent avoir lieu sur un seul site (raison matérielles d'instruments par ex.), ou alternance sur les deux sites de Saint Valery en Caux et Cany Barville.

Les modalités d'inscriptions et d'organisations de ces ateliers sont affichées en début d'année scolaire dans les halls du conservatoire.

LES ATELIERS DU CONSERVATOIRE		
ATELIER	PROGRAMME	PUBLIC
JAZZ CADET	Sensibilisation aux musiques improvisées. Travail en petits groupes d'environ 6 élèves, cet atelier est une passerelle vers les big band et ateliers de musiques traditionnelles (lectures de grilles, aspects théoriques et pratiques de l'improvisation, création de thèmes...).	Élèves de cycle 1 (2 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup> année instrumentale), classes de vents, percussion, claviers, et basse
JAZZ JUNIOR	Travail sur les musiques improvisées. Travail en petits groupes d'environ 6 élèves, cet atelier est une passerelle vers les big band senior et ateliers de musiques traditionnelles (lectures de grilles, aspects théoriques et pratiques de l'improvisation, création de thèmes...).	Élèves de cycle 1 (2 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup> année instrumentale), classes de vents, percussion, claviers, et basse
JAZZ SENIOR	Travail sur des standards de jazz, en petite formation, travail de grilles, du phrasé jazz. Cet atelier est une passerelle vers le big-band senior et l'atelier de musiques traditionnelles	Dès la fin du 1 <sup>er</sup> cycle
BIG BAND JUNIOR	Travail en formation big band (environ 20 instrumentistes) sur différents répertoires	Élèves des cycles 1 et 2
BIG BAND SENIOR	Travail en formation big band (environ 20 instrumentistes) sur différents répertoires	Élèves des cycles 2 & 3 cycle personnalisé
CHANSON	Travail sur la chanson française à texte	Tous instrumentistes et chanteurs - Tous niveaux
MUSIQUES TRADITIONNELLES	Cet atelier propose une initiation aux musiques traditionnelles d'Europe et du bassin méditerranéen (celte, arabo andalou) Europe centrale.	Elèves des cycles 2 & 3 Ouvert à tous les instrumentistes
INFORMATIQUE MUSICAL (MAO)	Atelier multi média, sur différents logiciels de musique, réalisation d'arrangements, composition, écriture, éditions de partitions, prises de son....	Tous élèves
THEATRE MUSICAL	Travail sur la voix chantée projetée mais aussi parlée ainsi que sur le corps (déplacements, occupation de l'espace, posture, gestion du trac..). Utilisation de tous les répertoires (« Classique », mais aussi chanson, musique contemporaine, textes...	Tous élèves (chanteurs & instrumentistes)
ART LYRIQUE	Travail sur la mise en scène, les rôles, les déplacements et apprentissage des textes en vue de la réalisation d'un spectacle lyrique.	Élèves des classes de chants Niveaux cycles 2 & 3.
LATINO	Sensibilisation à la musique latino	Percussionnistes et élèves des classes cuivres essentiellement

## DIFFUSION

Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre, en complément de son rôle d'établissement spécialisé de formation, propose une programmation d'actions culturelles (concerts, stages, master class...)

Cette programmation est annoncée mensuellement.

Un programme annuel est également tenu à jour & disponible aux secrétariats.

Le Conservatoire propose des concerts pédagogiques réguliers (intermezzo, concert du dimanche matin..).

**Tous les concerts d'élèves proposés par le conservatoire sont gratuits.**

**Pour les autres actions culturelles payantes, les élèves bénéficient d'un tarif préférentiel.**

**Les concerts font partie intégrante de la formation des élèves.**

La participation des élèves aux concerts et autres rendez-vous du conservatoire est obligatoire.



## ANNEXE

### **CARNET DE LIAISON – élèves cycle 1 uniquement**

**C'est un moyen de communication entre la famille et le conservatoire.**

Les élèves **doivent systématiquement avoir le carnet de liaison en leur possession** afin d'y noter toute information concernant leur activité musicale ou chorégraphique au sein de l'établissement : concerts, modification d'horaires, absences de professeurs, sorties, répétitions, etc....

Toutes les informations **doivent être signées** par les parents ou responsables légaux.

### **ABSENCE D'UN ELEVE**

*Réf. règlement intérieur « Assiduité et absence » chapitre 2 – art. 2.4*

La présence des élèves est obligatoire aux cours dans lesquels ils sont inscrits.

**Les absences doivent être signalées au secrétariat.**

**En cas d'absence non justifiée d'un élève, les parents seront avertis**

- **Par un mail.**
- **Par courrier.**

**Trois absences non justifiées entraînent une convocation des parents ou responsables légaux par le directeur.**

Des sanctions pour absences répétées ou absences non justifiées à un examen ou test, peuvent entraîner la réunion du conseil de discipline.

### **RELEVÉ SEMESTRIEL / DOSSIER SCOLARITE**

Des relevés semestriels sont remplis par les professeurs et envoyés par mail – **en février et juin** (ou courrier postal) aux parents ou responsables légaux.

Les résultats complets des différentes évaluations sont reportés sur ces relevés. Ceux-ci constituent le dossier scolaire de l'élève qui peut être transmis à un autre établissement sur simple demande.

### **STAGES, VOYAGES...**

Le conservatoire de la Côte d'Albâtre peut proposer des stages, "voyage - concerts" en France ainsi qu'à l'étranger. Ces stages s'adressent aux élèves. Une participation financière peut être demandée suivant les modalités d'organisation d'un voyage. Ces stages sont programmés dans un but pédagogique. Les modalités d'inscriptions et d'organisations sont communiquées plusieurs mois à l'avance par affichage ou par courrier.

### **ABSENCE D'UN PROFESSEUR**

Lors d'une absence prévue, le professeur doit avertir les parents d'élèves ou responsables légaux des modalités de remplacement des cours.

Lors d'une absence imprévue, le conservatoire - dans la mesure du possible suivant le délai - prévient les parents d'élèves par mail, courrier postal, téléphone, SMS.

Dans tous les cas (absence d'un professeur, report d'un cours ou d'une répétition...), les informations sont affichées dans les halls du conservatoire.

### **RESPONSABILITE / INSTRUMENT**

Les instruments ou autres déposés au(x) secrétariat(s) ou autres salles des établissements sont sous l'entière responsabilité des parents ou responsables légaux. En cas de vol ou autres à l'intérieur des établissements, ceux-ci ne pourront en aucun cas être tenus responsable.

### **CONDITIONS D'ACCES SENTE DU POTEAU SUITE DE ST VALERY EN CAUX**

Pour des raisons règlementaires et de sécurité, **l'accès au conservatoire via la sente du poteau est strictement réservé aux dépôts de matériels et aux personnes à mobilité réduite.**